

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 11-12

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

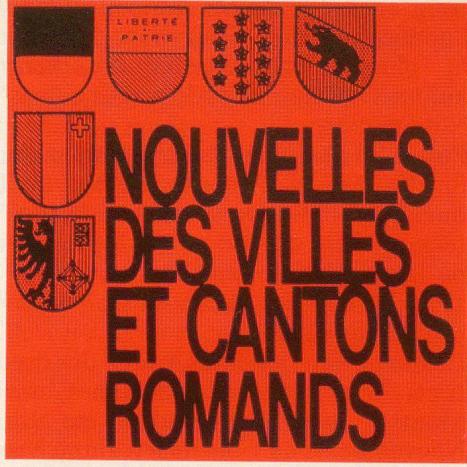
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Canton de Fribourg

Châtel-Saint-Denis

Cours de répétition de la protection civile

Il y a quelques jours, 80 hommes astreints au service de la protection civile ont accompli leur C. R., sous les ordres de M. Jean-Marie Colliard, chef local.

Les sapeurs-pompiers de guerre et les sanitaires furent occupés à une révision de détail de leurs connaissances pratiques; les uns ont travaillé à la motopompe tandis que les autres transportaient des blessés dans le lit caillouteux de la Veveyse. Les pionniers firent œuvre d'utilité publique en se mettant à la disposition de la commune pour la démolition d'une grange située près de l'école secondaire.

Le vendredi, les hommes se rendirent sur le chantier de construction du PSS, où M. Michel Monnard, ingénieur, présenta son projet avec plans et visite des installations. Cet exposé permit à chacun de se rendre compte de l'ampleur des travaux et des difficultés existantes. Ce complexe devrait être prêt au début de l'année 1978, ce qui permettra à la protection civile de remplir pleinement sa mission qui est de protéger et de sauver la population. Le cours fut honoré de la visite de MM. Donzallaz, directeur de l'Office cantonal, André Currat, préfet, Albert Genoud, syndic et Oscar Genoud, conseiller communal. (Ip)

Genève

Considérations sur l'exercice PA-PC 1976 à Genève

Cet exercice m'a enchanté car, à la suite d'une dérogation, Genève a pu engager des formations de protection

civile dans cet exercice. En effet, l'OFPC ne tolère, pour le moment, que des exercices entre la troupe et les Etats-majors de PC. Nous avons pu ainsi prouver que si la PC n'est, de loin, pas complète à Genève, ce que nous possédons est déjà opérationnel, ce que beaucoup de gens ne voulaient pas croire jusqu'à ce jour.

Cet exercice m'a enchanté parce qu'il était complet et comprenait l'assistance sanitaire jusqu'à l'hôpital. Depuis 1951, date de création des troupes PA, tous les exercices auxquels j'ai participé, soit comme acteur soit comme spectateur, s'arrêtaient au moment où l'on atteignait les premiers blessés. Mes félicitations et mes plus sincères remerciements à la Direction de l'exercice pour son magnifique travail en profondeur.

Cet exercice m'a enchanté parce que la collaboration sur la place sinistrée entre cadres et hommes de la PA et de la PC a été bonne. Cet exercice a permis à la PA de juger les possibilités de la PC qu'elle sous-estimait ou ne connaissait pas du tout. Il a permis également aux hommes de la PC de prendre conscience de leurs propres possibilités face à leur partenaire de la PA.

Cet exercice m'a enchanté car, indépendamment des critiques de détail relevées par le Cdt de l'AR Ter 14, le Col EMG Louis Pittet et par M. Ernest Reymann, Chef cantonal de la protection civile, le but principal d'un exercice de ce genre est de contrôler l'efficacité des moyens civils et militaires mis, à grands frais et à grande-peine, à la disposition de notre population. Je crois fermement que l'on peut répondre affirmativement à cette question.

Permettez-moi de vous livrer mes conclusions personnelles:

- Il faut réaliser que le travail de sauvetage est horriblement pénible: matériel lourd à transporter et à engager, construction de 1 km 500 de courses pour l'alimentation d'un bassin par la PC, dégagement de blessés dans les décombres et leur transport au nid de blessés, etc. Tout ceci exige un engagement physique intense.

Or, la moyenne d'âge dans la PC étant beaucoup plus élevée que dans la PA, les hommes de la PC étaient dans un état de fatigue extrême au bout de 2 heures. Motivés par une situation réelle, ils tiendront peut-être plus longtemps mais ce sera un souci pour les dirigeants d'étudier avec le plus grand soin les relèves du personnel en tenant compte de ce facteur.

- Un gros effort doit être accompli, aussi bien dans la PA que dans la PC, pour instruire les sauveteurs aux premiers soins à donner sur la

place sinistrée. De nombreux blessés sont arrivés au poste de secours sans aucune protection de leurs blessures, des couvertures de laine bien poilues adhérant à leurs plaies.

Un simple enveloppement, même mal fait, a un double but: mettre les plaies à l'abri de la pollution extérieure et apporter un réconfort moral au blessé qui se sent soigné déjà sur la place sinistrée.

- Les manipulations subies par les blessés sont très souvent mauvaises et pourraient aggraver terriblement leur cas.
- Les transports de blessés sont à revoir. Des blessés sont restés très longtemps dans les nids de blessés ou en plein air alors que des véhicules de transport étaient libres.
- A mon avis, des postes comme la Roseraie ou XXXI Décembre doivent être réservés aux blessés légers, restant peu de temps alités ou nécessitant des soins ambulatoires. Les centres de triage doivent offrir de grandes surfaces et de nombreux dégagements.
- Il me semble que le Chef de la place sinistrée devrait avoir un adjoint ne s'occupant que des questions sanitaires, à savoir: la coordination des nids de blessés, le contrôle des premiers soins donnés aux blessés et l'organisation des transports d'évacuation.
- Par contre, ayant passé une journée au poste sanitaire de secours des Crêts-de-Champel, j'ai été vivement impressionné par le travail rapide et précis qui s'y est effectué. Le déchargement des blessés était rapide ainsi que les transferts sur les lits, mais ne pourrait-on prévoir une «noria» de planches-brancards afin que le chauffeur du véhicule ne soit pas obligé d'attendre le retour les planches qu'il a amenées?
- L'enregistrement, le stockage des vêtements et des biens personnels étaient impeccables ainsi que le tri et l'acheminement des blessés dans les différentes salles, ceci grâce à des médecins et du personnel hautement qualifié.
- Dans les salles d'opération, tout se faisait comme dans la réalité: stérilisation, habillement des chirurgiens et de ses aides, préparation des instruments, pose des champs opératoires, etc. Puis le chirurgien simulait l'opération en expliquant à ses aides chacun de ses gestes. Il est fort regrettable que ce poste ait dû se contenter d'une trentaine de blessés par jour alors qu'il aurait facilement pu en absorber plus de cent, sans embouteillage.
- Tour ceci m'a laissé l'impression que si le «service sanitaire terrain» est encore à perfectionner, le tra-

vail, au bout de la chaîne, dans les postes de secours est parfaitement au point et ceci nous le devons à des médecins et des chirurgiens très compétents, à des instructeurs et des sanitaires triés sur le volet et à des femmes volontaires dont la compétence et le dévouement sont incomparables.

Je pense, après cette démonstration, qu'un effort tout particulier doit être entrepris par notre Association pour intensifier le recrutement de ces «femmes en blanc» volontaires.

R. Jourdan
14. 9. 76

Ville de Genève

Utilisation des installations de protection civile en temps de paix

Tous les locaux de protection ont été agencés de façon à rendre l'intérieur aussi agréable que possible. C'est ainsi que le choix de couleurs gaies, des installations sanitaires simples, mais modernes, un mobilier judicieux, ont été les éléments déterminants. Ces locaux sont fréquemment mis à disposition de sportifs ou de groupes de passage, à un prix très modique, dans lequel sont compris des lits avec draps et couvertures, utilisation des douches, et même, sur demande, une cuisinette complètement équipée. Le poste sanitaire de secours de Champel, par exemple, a permis de loger les participants au Championnat suisse de sport-handicap, soit près de 200 handicapés (1975) ainsi que 400 jeunes gens et jeunes filles venus à Genève pour le championnat d'Europe des écoliers (1976).

En cas d'événement grave, la protection de la Ville de Genève dispose actuellement de 982 lits et 20 000 repas, 72 % de la population trouverait une place protégée dans les 111 460 places d'abris dans les bâtiments locatifs.

Le piquet d'intervention existant a été organisé et, chaque semaine, deux collaborateurs du Service de la protection civile sont de piquet, prêts à répondre à un appel 24 heures sur 24. En dehors des heures de bureau, ces personnes sont alarmées par l'intermédiaire du poste permanent, soit par téléphone, soit par radio.

Depuis 1969, le Service de la PC est intervenu à plusieurs reprises lors de sinistres importants. La participation aux interventions a permis notamment:

- de reloger provisoirement, pour une ou plusieurs nuits, les personnes sinistrées dont l'habitation a été détruite, tout en leur assurant la subsistance,
- d'intervenir avec des engins appropriés lors d'inondations,
- d'assurer la subsistance à toutes les personnes engagées pour combattre un sinistre important.

Les événements les plus importants ont été:

- 1969, l'explosion d'un bâtiment locatif à la rue de l'Aubépine,
- 1970, l'incendie du Collège Voltaire et celui de la rue de Carouge 85-87,
- 1971, l'incendie de la Radio-TV,
- 1972, l'incendie d'un baraquement du Bois-Galland, dans lequel logeaient plus de 100 travailleurs,
- 1973, l'inondation du village d'Aire-la-Ville,
- 1974, l'inondation du village de Puplinge,
- 1975, l'incendie du Grand-Passage.

Willy Barthe

Jura

Protection civile: constitution d'une association de plusieurs districts jurassiens

(gl) Les chefs locaux de la protection civile du Jura, ainsi que leurs remplaçants, ont assisté à un rapport annuel, au centre cantonal d'instruction de Lyss-Kappelen.

Le chef cantonal de la protection civile, M. Jean Comment, qui présidait les débats, était assisté du responsable de l'instruction, M. Monnin. Il évoqua le problème de la protection civile au niveau fédéral, cantonal et communal, constatant que le canton de Berne est parmi les plus avancés dans ce domaine.

Quoique certaines communes rencon-

trent encore certaines difficultés dans l'application des dispositions légales, la plupart de celles-ci observent aujourd'hui une attitude positive dans cette matière.

Parmi les renseignements intéressants fournis par M. Monnin, notons que quelque 300 km de courses de la protection civile ont été mis à disposition de la population dans l'action d'arrosage des cultures durant la sécheresse de l'été dernier.

Le même soir, les chefs locaux des districts des Franches-Montagnes, de Moutier avec Courrendlin, de La Neuveville et de Courtelary, rattachés au centre régional de Tramelan, se retrouvaient au Restaurant de l'Union, à Corgémont, pour une séance de travail et pour se constituer en association.

M. André Grutter, responsable de Tramelan, a été appelé par acclamation à présider cette nouvelle association. Dans sa tâche, il sera secondé par un comité de quatre membres, représentant les différentes régions. Des statuts, identiques à ceux en vigueur dans le canton de Neuchâtel ont été adoptés à l'unanimité.

Crée pour venir en aide aux populations civiles, la protection civile est prête à intervenir en cas de catastrophes, d'inondations, cataclysmes naturels, mais également, hélas, en cas de conflits armés. Au niveau des communes, elle doit être à même d'intervenir rapidement et doit disposer pour cela des moyens et du matériel nécessaires.

Actuellement, à Corgémont, le 30 pour cent de la population seulement peut trouver refuge dans des abris conformes. Conscientes de cette situation, les autorités communales désirent y apporter une sensible amélioration. Elles auront l'occasion d'orienter les citoyens à ce sujet dans le cadre de l'assemblée communale extraordinaire de lundi prochain. Il est souhaitable, que les participants y viennent nombreux et qu'ils donnent à ceux qui ont pour mission de les protéger les moyens de leur aider à la survie en cas de nécessité.

L'Association des cadres du Centre régional de protection civile de Tramelan tient ses assises

C'est au Centre régional de protection civile de Tramelan que l'Association des cadres a tenu son assemblée générale annuelle, dans une atmosphère détendue mais efficace, sous la présidence de M. Kurt Lanz, président de l'association. Il se plut en début de séance à saluer la présence de MM. Roland Choffat, maire de Tramelan; Daniel Chaignat, conseiller municipal

et responsable de la protection civile du point de vue communal; Daniel Oppiger, délégué de l'Association romande des instructeurs de protection civile; Hans Buhler, administrateur du Centre de Tramelan, et André Gruter, chef local.

Il appartenait à M. Charles Gruter de donner lecture du dernier procès-verbal rédigé par Mme Agnès

Vuilleumier. Ce procès-verbal fut bien sûr accepté avec les remerciements d'usage à son auteur. Au chapitre des admissions et démissions, on enregistra l'arrivée de 16 nouveaux membres alors qu'une seule démission était acceptée. L'effectif de l'association est, après ces modifications, porté à 66 membres.

Rapport du président

Dans un rapport très bref mais explicite, M. Kurt Lanz rappela l'activité écoulée et signala que si tout ce qui avait été prévu n'a peut-être pas été réalisé, il y a bien d'autres activités non prévues qui ont vu le jour. Il remercia particulièrement ceux qui, sans compter, se sont dévoués à l'aménagement du centre, plus particulièrement en consacrant plusieurs heures afin de poser les pavés devant le bâtiment et dans les hangars. Il signala aussi le beau succès remporté par la journée des portes ouvertes, et la participation d'un groupe à la marche commémorative Berne-Morat.

Puis le trésorier, M. Robert Simond, donna connaissance des comptes qui bouclent favorablement avec une légère augmentation de fortune. Vérifiés par Mlle J. Enderlein et M. Michel Hirt, ces comptes trouvèrent l'approbation de l'assemblée.

Modification des statuts

Afin de parvenir à une meilleure répartition des communes qui envoient des participants, il fut décidé de modifier les statuts en ce sens que le comité qui, jusqu'à présent, était composé de cinq membres, passera à sept membres. Cette proposition ne donna lieu à aucun commentaire et fut acceptée. C'est ainsi que des représentants du vallon de Saint-Imier et de Porrentruy entreront au comité qui, pour le prochain exercice, est composé de la manière suivante: président, M. Kurt Lanz; vice-président, M. Roland Villard; caissier, M. Robert Simond; secrétaire, Mme Agnès Vuilleumier; membres, M. Charles Gruter, Mme Lydia Staudermann (Saint-Imier) et M. Eric Glatz (Porrentruy).

Il fut ensuite décidé du programme d'activité pour le prochain exercice, qui comprendra à nouveau une causerie de M. Moser et une démonstration de M. Hugonet. Ceci en plus d'une visite de la centrale nucléaire de Muhleberg qui est prévue le 13 novembre 1976. Une marche avec pique-nique sera également mise sur pied.

Les divers permirent encore à quelques délégués de se documenter ou donner quelques explications, alors que l'on entendit M. Choffat, maire de

Tramelan, apporter le salut des autorités et dire combien était bénéfique le travail de la protection civile. Puis M. Oppiger, de l'Association romande des instructeurs de protection civile, apporta les salutations de son association.

Il fut encore décidé de créer une sous-section dans le cadre de la protection civile pour les chiens de catastrophe.

Neuchâtel

Association neuchâteloise pour la protection civile

Plus de 3300 abris ont été construits

L'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile a tenu son assemblée générale à Neuchâtel, en présence de représentants du Conseil d'Etat, des autorités communales et de diverses sociétés civiles et militaires. Une cinquantaine de personnes ont entendu le rapport du président, M. Fernand Martin, dans lequel celui-ci parla surtout de la nouvelle loi sur la protection civile. Les techniques ont en effet changé depuis l'époque où sont sorties les premières lois et la nouvelle législation tend à assurer à chaque habitant une place dans un abri; les innovations principales imposent la création d'organes de protection dans toutes les communes de Suisse, et plus seulement dans les communes de 1000 habitants et plus. La vie dans les abris est maintenant réglementée, et des organismes doivent être créés pour contrôler les réserves d'eau, les installations techniques, etc.

Pendant la saison 1975-1976, des exercices ont été organisés dans plusieurs communes, Marin, Colombier... pour rendre plus opérationnelles les mesures de protection civile. Les moyens hydrauliques de la PC ont été mis à contribution pour enrayer les effets de la sécheresse.

(Réd. voir rapport ci-après de l'Office cantonal PC)

L'association compte 191 membres individuels, 30 communes et 9 établissements. Dans l'année écoulée, plus de 260 cas de construction d'abris ont été enregistrés dans le canton, ce qui porte le total à 3347 abris privés pouvant accueillir plus de 100 000 habitants (les abris publics peuvent recevoir 23 000 habitants).

La défense nationale générale

Après la partie administrative, le brigadier Planche expliqua dans un exposé ce que représente la défense nationale globale. Devant les diverses formes de menaces, subversion, terrorisme, chantage, il est nécessaire de mettre sur pied une stratégie, de planifier la défense globale de tout le

Ce nouveau groupement devra travailler ferme chaque samedi et ceci durant près de deux ans. Une expérience sera donc tentée et la décision est prise à la suite d'informations de M. André Gruter qui termina en adressant lui aussi des remerciements aux instructeurs qui, au nombre de 70 environ, font fonctionner le Centre de Tramelan. (vu)

pays. Dans les tâches de cette dernière, l'élément primordial est la dissuasion, qui est adaptée à nos moyens. Les composantes de la défense helvétique sont la défense militaire, avec l'armée de campagne et l'organisation territoriale, et la défense civile, avec en particulier la politique extérieure, la protection civile ou la protection des biens culturels.

Mais pour la collaboration entre les autorités militaires et civiles, la planification prévoit des services coordonnés, qui ne sont pas encore réalisés: information, alerte, services de santé, des transports, des transmissions, d'assistance, de l'approvisionnement, service vétérinaire, aumônerie. Car l'appareil militaire d'approvisionnement, par exemple, doit fournir la nourriture nécessaire à l'armée, mais pas à la population civile.

Le brigadier Planche expliqua le rôle du Conseil fédéral dans l'appareil de direction de la défense générale, il énuméra les organes de ce dernier, puis répéta la place de la protection civile dans la défense générale: protéger, secourir, sauver les personnes, protéger les biens, veiller à ce que la population civile puisse survivre avec des pertes minimales.

Les tâches des cantons

Dans le cadre de la défense globale, les tâches suivantes incombent aux cantons: garantie de l'activité gouvernementale et des affaires administratives, information, maintien de l'ordre, mesures concernant la protection civile, ravitaillement en biens vitaux, entretien des voies de circulation, etc. Il n'existe pas de schéma pour les organes directeurs cantonaux, mais le plus souvent, des états-majors cantonaux, régionaux et communaux sont créés, qui coordonnent les interventions de la police, du service du feu, des services sanitaires et des constructions et des eaux, etc.

Pour la défense globale, il reste beaucoup à faire; il faut surtout unir tous les efforts, de cela dépend le succès de l'entreprise. Et le brigadier conclut en

rappelant que dans un conflit moderne il n'y a plus de front, mais que le danger peut surgir partout sur le territoire national.

(vr)

Valais

La Protection civile dans les gorges du Durnant

Rapport de l'Office cantonal PC

«Les moyens hydrauliques de la protection civile ont été engagés progressivement depuis le 28 juin 1976 dans la journée, pour lutter contre les effets de la sécheresse dans le canton.

Nous constatons le 21 juillet 1976, ce qui suit:

45820 mètres de tuyaux sont utilisés dans l'action d'arrosage des cultures, soit le 84 % de la réserve à disposition des communes du canton.

54 motopompes type 2 (1500 litres/minute) sont en fonction, soit le 75 % des moyens des communes du canton. Jusqu'à ce jour les motopompes ont fonctionné à raison de 6000 heures au total.

Etant donné que de tels engins consomment 12 litres à l'heure, le total du carburant utilisé s'élève à 72 000 litres.

En ce qui concerne le personnel astreint à la protection civile, 58 personnes ont été mises sur pied durant cette période, ce qui représente au total 782 jours de service de protection civile.»

Bovernier. — L'an prochain, il y aura un siècle que les gorges du Durnant auront été ouvertes au public, grâce à l'initiative privée. D'emblée elles acquièrent une grande renommée, grâce à leurs 14 cascades, au site d'une beauté sauvage.

Voici quelques années, l'entretien des cheminements accrochés aux rochers avait été abandonné et on en interdit l'accès pour des raisons de sécurité. En 1975, le nouveau propriétaire, avec l'appui de la bourgeoisie de Bovernier qui fournit gratuitement le bois, effectua les réparations nécessaires, et, durant tout l'été dernier, une grande foule de touristes entreprit cette promenade d'un intérêt tout particulier.

Pour fêter ces 100 ans d'existence, le ski-club de la commune, fort de quelque 200 membres, encouragé par les autorités municipales, a l'intention d'organiser une marche commémorative.

Si les cheminements sont maintenant en parfait état, il n'en est pas de même du lit du torrent: des troncs d'arbres pourris, des branches de toutes sortes,

d'anciennes barrières moisies l'encombrent.

La protection civile s'y est intéressée, non pas pour entreprendre une action de nettoyage proprement dite — cela est plutôt du ressort des scouts — mais pour y organiser un cours de cadres dans lequel ont utiliseraient, dans des conditions particulièrement difficiles et pénibles, le matériel mis à disposition.

Ce cours avait été organisé par trois instructeurs du centre de protection civile de Sierre, MM. Michel Karlen, Roger Gasser et Adolphe Michlig, et mardi matin, 37 hommes occupèrent la partie inférieure des gorges jusqu'à la première grande cascade.

Les scies tronçonneuses eurent raison du gros matériel, tandis que les branches saturées d'eau étaient retirées du Durnant à l'aide de gaffes. De tout cela, on fit des tas qu'on arrosa de napalm avant d'y mettre le feu.

Opération spectaculaire s'il en fut, menée rondement par des hommes de bonne volonté qui, tout en faisant fonctionner leur matériel, ont rendu service à la communauté boverniaise.

A Vercorin: Assises annuelles de l'Association valaisanne de l'union suisse pour la protection des civils

Lors de l'assemblée cantonale de Monthey en octobre 1975, la station de Vercorin avait posé sa candidature pour organiser la prochaine assemblée des délégués de la Section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils.

C'est ainsi que vendredi 29 octobre, les membres de l'Association se retrouvaient à Vercorin pour y tenir leurs assises annuelles.

De nombreuses personnalités honoraient l'assemblée de leur présence. Nous citons: MM. Robert Sartoretti, préfet du district de Sierre, René Christen, président de la Commune de Chalais, Edmond Rudaz, président de la commission de la protection civile de Chalais, Robert Aeberhardt, chef du service Information de l'Office fédéral de la protection civile, Albert Taramarcaz, directeur de l'Office cantonal de la Protection civile, Roger Parisod, président de la Commission Romande d'Information, Louis Taramarcaz, conseiller communal, ainsi que les délégués des Associations romandes et amies, à savoir: Mme Wiblé, Genève, M. Fernand Martin,

Neuchâtel, MM. Reichler et Wasmer, Fribourg, M. Fasnacht, chef local de La Chaux-de-Fonds, M. Rion, vice-président de la Société de Développement de Vercorin, M. Aldo Poncioni, chef de la Police et chef local de Locarno et M. Cella, président des amis du Frioul, section suisse.

La partie administrative fut rondement menée par le président Charly Delez de Martigny. Son rapport permit d'apprécier le gros travail d'information consenti par l'association, grâce, il faut bien le dire, à la précieuse collaboration de la presse valaisanne, qu'il remercia chaleureusement pour cet appui combien efficace. Des expositions et conférences furent organisées à Brigue, Sierre, Sion et Martigny. L'effort d'information fut particulièrement orienté vers la jeunesse. L'association valaisanne se porte bien, puisqu'elle compte actuellement plus de 200 membres.

A l'issue de la partie administrative, M. Aldo Poncioni, président des chefs locaux tessinois, réussit à tenir en haleine l'importante assistance composée de près de cent personnes. Le

thème de son exposé était consacré aux effets et aux conséquences du terrible tremblement de terre qui dévasta le nord de l'Italie. Délégué sur place comme expert, peu après les premières secousses, M. Poncioni en praticien averti, s'est efforcé de peindre, avec diapositives à l'appui, l'impressionnant effort de solidarité qui mit en action les forces vives de toute la nation italienne ainsi que les populations voisines et amies de Yougoslavie, d'Autriche et de Suisse. M. Poncioni narra avec un brio extraordinaire et une chaleur toute latine, l'organisation des secours, les moyens techniques mis en œuvre pour déblayer les décombres et reconstruire un pays, vaste comme notre Valais où l'on ne rencontre plus une maison habitable. L'attitude courageuse de la population sinistrée toucha profondément l'orateur; celui-ci se plut à relever l'aide inconditionnelle et spontanée des amis du Frioul en Suisse. Ces gens travaillent encore sans relâche pour aider leurs compatriotes, quittant parfois un sûr emploi dans notre pays, afin d'aider et soutenir leurs frères

d'infortune dans un pays totalement détruit et qui ont perdu jusqu'au simple bonheur de dormir sans peur... car la terre y tremble encore.

M. Poncioni a fait un inventaire complet et succinct de toutes les mesures indispensables relatives aux secours, à la survie et à la reconstruction après une catastrophe de cette envergure. Nous y reviendrons, car l'orateur a accepté de développer ces problèmes devant les chefs locaux du Valais, à l'occasion d'un prochain rapport. Cette initiative est due à M. Albert Taramarcaz.

A l'issue de la séance, une aubade fut offerte par la «Chanson de Vercorin». Sous l'experte direction de M. Métrailler, ce chœur enchantait tous les participants présents. Au cours de l'apéritif offert par la Commune, M. Edmond Rudaz, président de la commission de la protection civile, remercia l'Association valaisanne de l'USPC d'avoir choisi cette petite station pour y tenir ses assises annuelles. Il releva l'effort consenti par sa Commune pour le développement de la protection civile.

L'hospitalité valaisanne n'étant pas un vain mot, les hôtes de la station eurent

l'occasion avant l'assemblée d'apprécier à sa juste valeur l'accueil de la Société de Développement. Sous l'experte conduite de MM. Sartoretti et Rion, les invités firent connaissance du vieux Vercorin et se retrouvèrent ensuite sur le Mont, admirable point de vue au-dessus de la vallée du Rhône, d'où M. le Préfet, avec verve fit découvrir les charmes de son district. La visite trouva son épilogue dans le carnotzet bien achalandé, oh combien! de la Société de Développement.

Conquis par la chaleur de l'accueil, les représentants des différentes sections romandes, les Autorités tant cantonales que fédérales de la protection civile, remercièrent la Municipalité, la Société de Développement et le Comité de la section valaisanne, en termes aussi chaleureux qu'élogieux.

Au terme de cette magnifique journée, nous remercions cordialement toutes les personnes qui contribuèrent à son succès. Nous remercions particulièrement la station de Vercorin, par l'entremise de la Société de Développement et de la «Chanson de Vercorin» ainsi que les Autorités de la Commune de Chalais. *J. Devanthéry*

Monthey: les cours de la protection civile

Bonne humeur et efficacité ont caractérisé les cours de la protection civile qui se sont déroulés à Monthey sous la direction du responsable communal, M. Pierre Chappex. Organisé dans une première phase à l'intention des cadres, ce séminaire d'instruction a permis à plus de deux cents personnes de profiter de l'expérience acquise par les sanitaires, les sapeurs-pompiers et les services de transmissions.

Après un exercice de travail sur le terrain en cas de catastrophe et la projection de diverses illustrations consacrées aux événements du Frioul, il fut procédé à une critique générale des exercices. Il ressort de ces cours une volonté de créer à Monthey une équipe d'intervention parfaitement opérationnelle. (Air)

Avec les chefs de la protection civile

Brigue. — Soixante chefs locaux de la protection civile du canton, treize du Haut et quarante-sept du Bas, se sont réunis à Brigue, dans le cadre de l'exposition haut-valaisanne de l'artisanat, de l'industrie et du commerce, en vue de présenter leurs rapports res-

pectifs. La manifestation s'est déroulée en présence de M. Albert Taramarcaz, chef cantonal de la protection civile, assisté de ses principaux collaborateurs. Cette rencontre a été complétée par d'instructives discussions et suivie par la visite de l'exposi-

tion que l'organisation présente à la halle du Simplon, en marge de l'OGA. A noter que cette manifestation connaît un grand succès et que, jusqu'à ce jour, les élèves de 24 classes, accompagnés du personnel enseignant, l'ont visitée.

Vaud

Sainte-Croix

Exposition du matériel — Film — Démonstration

Préparée avec soin par l'EM de la protection civile locale (cdt Gilbert Guyon) cette exposition du matériel, avec film et démonstration a eu lieu samedi 9 octobre dans les salles de la Maison de ville et ses abords immédiats de la rue de la Gare. Rappelés par la mise en marche de la sirène d'alarme, ces divers stades de la protection civile ont été suivis par un nombreux public qui a écouté avec intérêt l'exposé introductif du cdt Guyon, puis de M. Liardet, accompagné de quatre instructeurs de l'Office cantonal de la protection civile.

Dès 9 h. 30 et jusqu'à 15 heures, le film «Radiations», traitant des retombées radioactives, a été projeté, visionné d'une manière permanente par un nombreux public très intéressé. Le matériel exposé et démontré faisait partie de la dotation prévue par le

plan catastrophe: 2 motopompes, 1 compresseur, 2 tronçonneuses (soit une à bois et une à métal), 1 chalumeau oxydrique, ainsi que le matériel accessoire complet.

Le temps favorable de cette matinée du samedi 9 octobre a permis à toutes les personnes intéressées de suivre commodément les démonstrations présentées.

Nous avons noté la présence de M. Jean Gueissaz, préfet substitut, de M. Werner Kaempf, président du Conseil communal, de M. le syndic René Marquet, accompagnés de MM. les municipaux J.-D. Fattebert, André Nicolier et Robert Gonthier, de M. André Maulaz, secrétaire municipal, qui prouvent par leur présence l'importance que les pouvoirs publics accordent à la protection civile.

Le major Albert Müller, cdt du

bataillon des sapeurs-pompiers avec les officiers étaient aussi présents. Rappelons que lors d'une mobilisation générale, les sapeurs-pompiers, la défense des usines et les pompiers d'immeubles passent sous le commandement du chef de la protection civile qui aurait dans ce cas une unité numérique de 500 personnes des deux sexes sous ses ordres.

Le canton de Vaud qui a toujours été en retard dans ce secteur de la protection civile, tente maintenant de rattraper son retard.

Le cdt Gilbert Guyon, par la belle organisation de sa présentation de samedi dernier a réveillé chez nous l'intérêt de la population pour sa protection non seulement en cas de guerre, mais aussi de catastrophe toujours possible.

A. J.

La protection civile et le Frioul

Un conférencier en tire les enseignements

On l'a dit et répété, l'existence d'une protection civile organisée n'est pas limitée à des événements guerriers, mais à toutes les catastrophes qui nous menacent, qu'elles soient dues à des manifestations naturelles – tremblements de terre, inondations, incendies, etc. – ou aux dangers de notre civilisation industrielle – explosions, collisions routières, ferroviaires, aériennes et autres. Si l'on a compris cela, c'est bien plus volontiers que l'on répondra à l'appel de l'armée pacifique des «casques jaunes», même après avoir accompli son devoir dans l'armée traditionnelle.

Pour le prouver et tirer de précieux enseignements, un groupe de la protection civile du canton du Tessin s'en est allé au Frioul y offrir ses services et prendre contact avec la population si durement touchée par les tremblements de terre qui se succèdent encore maintenant avec plus ou moins d'intensité depuis la terrible nuit du 6 mai de cette année qui, en 55 secondes, réduisit à néant 93 500 habitations situées dans un périmètre de 80 km sur 50 et fit plus de mille morts. Afin que les responsables romands de notre protection civile y soient sensibilisés, M. Aldo Poncioni, un enfant de Vevey, parti par la suite dans son Tessin d'origine où il exerce depuis plusieurs années les fonctions de chef de la protection civile de la région de Locarno, tout en y étant celui de la police, a donné une conférence samedi après-midi à l'aula de l'Ecole professionnelle.

Après une démonstration sur les mécanismes des tremblements de terre faite par M. Doleires, géologue, rappelant qu'ils ne sont autres que des réactions de l'écorce terrestre dont l'épaisseur mesure environ 700 km sur les 6400 qu'il faudrait forer pour atteindre le noyau du globe terrestre, et les mesures que l'on emploie, soit l'échelle Mercalli ou de Richter pour en déterminer l'intensité, M. Poncioni s'attacha à en décrire les effets terrifiants pour tout ce qui se trouve au-dessus de ces effondrements souterrains.

Le Frioul, à 250 km seulement de notre pays, en fait la cruelle expérience. Comment se comporterait notre propre population dans un cas pareil, quelles sont les possibilités de notre corps de protection civile en

pareilles circonstances, voilà ce que le conférencier a voulu savoir en allant sur place étudier le comportement de la population, celui des autorités responsables, les mesures prises pour assurer la survie, la planification de la reconstruction, la reprise d'une vie plus ou moins normale. M. Poncioni a été surpris de constater qu'avant toute préoccupation matérielle, la population du Frioul s'est employée à sauver des vies humaines. Seulement après l'arrivée de secours militaires et civils, sous la responsabilité des syndics des communes, on a de nouveau pensé à manger, à se loger sous des tentes et à réorganiser la vie. L'ordre a été assuré et les voleurs et profiteurs durement châtiés. Ce qui se fait là-bas peut nous servir d'exemple, et tous les auditeurs l'ont compris. *Mx*

Réd.: *Cette conférence, était organisée par l'Association cantonale vaudoise des chefs locaux de la protection civile, présidée par M. Georges Cuendet, chef local.*

L'assemblée d'automne de ladite Association a eu lieu le 9 octobre à Château-d'Œx, à l'occasion de laquelle M. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal PC, a fait un exposé sur la mise à disposition du matériel de PC pour la lutte contre les effets de la sécheresse.

(voir page 293 Revue no 10/76)

Au jour le jour

Pendant une semaine, je suis retourné à l'école. Veuillez lire: à la Protection civile. C'est une organisation encore mal connue et nombreux sont ceux qui se démettent pour la faire valoir. Disons tout de suite qu'elle le mérite, par l'esprit avec lequel elle est envisagée et les résultats auxquels elle parvient. Notre groupe de seize, formé de gens de tous les milieux, était dénommé «sanitaire». Et notre admirable instructeur – chef d'orchestre par vocation et moniteur par nécessité – trouva immédiatement le ton et la manière convenant à des gens qui en ont vu d'autres et qui n'ont pas toujours conservé le meilleur souvenir des obligations nationales. En quelques heures, nous étions – ce groupe d'inconnus – devenus des collègues, voire des amis. Ce n'est pas sans nostalgie que nous vécumes le dernier jour, ayant épousé le programme qui nous conduisait à savoir panser, réduire un feu, sauver de l'asphyxie et de l'empoisonnement, à bien se comporter avec des blessés, à sortir convenablement des occupants d'une auto défoncée, à ne pas perdre la tête en cas d'accouchement accidentel.

Je me suis souvenu que les Chinois, à Pékin, me disaient leur admiration pour notre protection civile helvétique. Je les comprends mieux, aujourd'hui. Il faut du temps pour assimiler la pensée asiatique!

Claude Richoz

«La Suisse» du 1er nov. 1976

MEXAG ACCULUX ECS

Notstromleuchten

Unsere Notstromleuchten geben sofort strahlend helles Licht bei Stromausfall. Wir führen tragbare Wand- und Einbaumodelle. Normal- oder Halogenlicht.

Erhältlich in Ihrem Elektrofachgeschäft.
ab Fr. 229.–

MEXAG ACCULUX ECS
Riedlistrasse 8
8042 ZÜRICH, Telefon 01 60 17 69

La brochure

«La protection civile est aussi une protection en cas de catastrophe»

(Récit de la catastrophe de tempête du 22 août 1974 sur Steffisburg/BÉ)

Edition 1976 de l'Office fédéral de la protection civile, Section de l'information,

peut être obtenue gratuitement au Secrétariat de l'Union suisse pour la protection des civils, Schwarzworstrasse 56, Postfach, 3001 Berne